



Précision délibéré dans une action déclaratoire de nationalité

Par Kiss8547

Bonjour

Dans le cadre d'une action déclaratoire de nationalité française, le délibéré d'une affaire a été fixée à la date du 23 novembre 2023! L'affaire a bien été délibérée ce jour et j'aimerais connaître les délais sous lesquels l'avocat des parties recevra la décision? Et si éventuellement il ne peut pas recevoir celle-ci via le réseau privé virtuel des avocats ?

Merci pour vos réponses !